



# DEMANDE DE TERRASSE OU ÉTALAGE

Merci de lire attentivement le règlement disponible sur le site internet de la commune ou disponible au service économie de proximité – Mairie de Villefontaine Place Pierre Mendès France :

- <https://villefontaine.fr/demande-terrasse-etalage/>
- ✉ Demande à adresser à [economie@mairie-villefontaine.fr](mailto:economie@mairie-villefontaine.fr)

## Type de la demande

- Étalage**
- Terrasse saisonnière (1<sup>er</sup> mars au 31 octobre)** : tous les éléments doivent être rentrés le soir.
- Terrasse permanente** : ce sont des terrasses délimitées, perpendiculairement aux façades, par des dispositifs mobiles ou pourvues d'accessoires de confort de l'emplacement. Ces terrasses doivent être conçues pour être démontées à la demande de la commune sans altération du domaine public. Elles sont permanentes sur l'année.
- Terrasse entièrement fermée de manière permanente** : ce sont les terrasses délimitées, perpendiculairement aux façades, par des panneaux menuisés comparables à des châssis fixes au sol, et équipées d'éléments de confort. Ces terrasses ne doivent en aucun cas être ancrées au sol (confer article 4.5 Chapitre V du règlement) Ces terrasses doivent être conçues pour être démontées à la demande de la commune sans altération du domaine public. Elles sont permanentes sur l'année.

## Descriptif de la demande

Votre terrasse prévoit-elle :

- Une surélevation de plus de 60 cm ?
- Une fixation sur la façade ?
- La terrasse sera-t-elle close et couverte ?

Si votre demande répond à l'un de ces 3 critères, merci de faire une demande d'urbanisme : <https://gnau18.operis.fr/portedelisere/gnau/#/>

## Mobilier terrasse

Nombre de tables : [redacted]

Nombre de chaises : [redacted]

Nombre de parasols : [redacted]

Jardinières : nombre et matériaux : [redacted]

Plancher : type de matériau et couleur : [redacted]

**Merci de joindre des photos du mobilier ou de les envoyer à [economie@mairie-villefontaine.fr](mailto:economie@mairie-villefontaine.fr)**

## Plan de terrasse

Surface de la terrasse : longueur en mètre X profondeur en mètre :

**Merci de joindre le plan de votre terrasse.**

## Identification du demandeur

Nom et prénom : [redacted]

Agissant en qualité de : [redacted]

Raison social de l'établissement : [redacted]

Adresse : [redacted]

Activité exercée : [redacted]

Téléphone : [redacted]

Mail : [redacted]

## Pièces à joindre à la demande

- L'extrait Kbis avec mention « vente à emporter et à consommer sur place » sera impérativement requis pour toute demande d'autorisation de terrasse formulée par les boulangeries, pâtisseries, sandwicheries, traiteurs et commerces de restauration rapide.
- L'assurance responsabilité civile relative à l'installation extérieure prévue
- Le plan de la terrasse

atteste l'exactitude des informations et atteste avoir pris connaissance du règlement d'utilisation du domaine public de Villefontaine concernant les terrasses et étalages.

Fait à Villefontaine le

Signature